60ème ANNEE



Correspondant au 11 août 2021

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المركب الأركب المائية

اِتفاقات دولیة، قوانین، ومراسیم فرارات وآراء، مقررات ، مناشیر، إعلانات و بلاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DIE LA RIEPUBLIQUE ALGERIENNE DIEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS
ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(TRADUCTION FRANCAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER  (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité:
	1 An 1 An		IMPRIMERIE OFFICIELLE
			Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1090,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 023.41.18.89 à 92
			Fax: 023.41.18.76
Edition originale et sa traduction	2180,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 Clé 68 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	BADR : Rib 00 300 060000201930048
		,	ETRANGER : (Compte devises)
			BADR: 003 00 060000014720242

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. *Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.*Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

## **SOMMAIRE**

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 21-307 du 26 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 5 août 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication
Décret présidentiel n° 21-309 du 30 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 9 août 2021 autorisant la souscription de l'Algérie aux actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au titre de son adhésion à cette institution 5
Décret présidentiel n° 21-310 du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations
Décret présidentiel n° 21-311 du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 portant déclaration de deuil national
Décret exécutif n° 21-308 du 28 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 7 août 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021
DECISIONS INDIVIDUELLES
Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 mettant fin aux fonctions du commandant de la gendarmerie nationale
Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 mettant fin aux fonctions du chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale
Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 portant nomination du commandant de la gendarmerie nationale
Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 portant nomination du chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale
Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise
Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux du budget
Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts
Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux des services fiscaux
Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts de wilayas
Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Guelma
Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali délégué de la circonscription administrative de Ouled Djellal
Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du délégué à la sécurité à la wilaya de Tizi Ouzou.
Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de délégués de la garde communale dans certaines wilayas

# **SOMMAIRE** (suite)

# **SOMMAIRE** (suite)

#### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021 mettant fin à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER
Arrêté du 14 Chaoual 1442 correspondant au 26 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1442 correspondant au 5 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des affaires étrangères
MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Arrêté du 4 Chaoual 1442 correspondant au 16 mai 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires « ANAAT »
Arrêté du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 2 Rajab 1441 correspondant au 26 février 2020 portant nomination des membres du comité opérationnel de prévention et de lutte contre les maladies à transmission hydrique
Arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant composition du conseil d'administration de l'école nationale d'administration
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique
Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur de l'administration et du financement de la recherche scientifique et du développement technologique
Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur de la formation supérieure
Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur des ressources humaines. 1
Arrêtés du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature à des sous-directeurs 1
MINISTERE DE L'INDUSTRIE
Arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021 modifiant l'arrêté du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière
Arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement de l'investissement
Arrêté du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 4ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH)
MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE
Arrêté interministériel du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 fixant la liste des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné

#### **DECRETS**

Décret présidentiel n° 21-307 du 26 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 5 août 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère de la communication.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes :

Vu le décret exécutif n° 21-24 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre de la communication ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de quatre milliards cinq cent millions de dinars (4.500.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de quatre milliards cinq cent millions de dinars (4.500.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère de la communication et au chapitre n° 44-01 « Administration centrale — Contribution à l'entreprise nationale de télévision (ENTV) ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 5 août 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

Décret présidentiel n° 21-309 du 30 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 9 août 2021 autorisant la souscription de l'Algérie aux actions de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au titre de son adhésion à cette institution.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment son article 91 (7° et 12°);

Vu la loi n° 82-14 du 30 décembre 1982 portant loi de finances pour 1983, notamment son article 26;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, notamment son article 24;

Vu la loi n° 90-21 du 15 août 1990, modifiée et complétée, relative à la comptabilité publique ;

Vu la loi n° 97-02 du 2 Ramadhan 1418 correspondant au 31 décembre 1997 portant loi de finances pour 1998, notamment son article 98;

Vu le décret présidentiel n° 21-185 du 23 Ramadhan 1442 correspondant au 5 mai 2021 portant adhésion de la République algérienne démocratique et populaire à l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, signé à Paris, le 29 mai 1990 et ses amendements du 30 janvier 2004 et du 30 septembre 2011 ;

Vu la résolution n° 231 intitulée: « Accession de l'Algérie au statut de membre », adoptée par le Conseil des Gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement le 10 juillet 2020 ;

#### Décrète:

Article ler. — Est autorisée, à concurrence de deux cent trois (203) actions, la souscription de la République algérienne démocratique et populaire au capital de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, au titre de son adhésion à cette institution.

- Art. 2. Le versement de la participation de la République algérienne démocratique et populaire, conformément à la résolution n° 231 du 10 juillet 2020 susvisée, sera opéré sur les fonds du Trésor public.
- Art. 3. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 30 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 9 août 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

----<del>\*</del>----

Décret présidentiel n° 21-310 du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 20-16 du 16 Journada El Oula 1442 correspondant au 31 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021 ;

Vu le décret présidentiel du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2021, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 21-23 du 18 Journada El Oula 1442 correspondant au 2 janvier 2021 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2021, au ministre du commerce ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé sur 2021, un crédit de treize milliards quatre cent soixante millions de dinars (13.460.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

- Art. 2. Il est ouvert sur 2021, un crédit de treize milliards quatre cent soixante millions de dinars (13.460.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère du commerce et de la promotion des exportations et au chapitre n° 46-03 « Contribution de l'Etat à la stabilisation des prix du sucre blanc et de l'huile alimentaire ordinaire raffinée ».
- Art. 3. Le ministre des finances et le ministre du commerce et de la promotion des exportations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

----<del>\*</del>----

Décret présidentiel n° 21-311 du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 portant déclaration de deuil national.

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-7° et 141 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 63-145 du 25 avril 1963 portant définition des caractéristiques de l'emblème national ;

Vu le décret présidentiel n° 97-365 du 25 Journada El Oula 1418 correspondant au 27 septembre 1997 relatif aux conditions d'utilisation de l'emblème national;

Suite au décès d'un nombre de citoyens civils et militaires, dans les feux de forêt survenus dans certaines wilayas du pays;

#### Décrète :

Article 1er. — Un deuil national de trois (3) jours est déclaré, à compter du 12 août 2021.

Art. 2. — L'emblème national sera mis en berne à travers l'ensemble du territoire national sur tous les édifices abritant les institutions, notamment ceux prévus dans le décret présidentiel n° 97-365 du 25 Journada El Oula 1418 correspondant au 27 septembre 1997 relatif aux conditions d'utilisation de l'emblème national.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021.

Abdelmadjid TEBBOUNE.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif n° 21-308 du 28 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 7 août 2021 modifiant la répartition par secteur des dépenses d'équipement de l'Etat pour 2021.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 112-5° et 141 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances :

Vu l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021;

Vu le décret présidentiel n° 21-275 du 19 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 30 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 98-227 du 19 Rabie El Aouel 1419 correspondant au 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2021, un crédit de paiement de trente milliards cent vingt-six millions de dinars (30.126.000.000 DA) et une autorisation de programme de trente milliards deux cent trente-trois millions de dinars (30.233.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021), conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2021, un crédit de paiement de trente milliards cent vingt-six millions de dinars (30.126.000.000 DA) et une autorisation de programme de trente milliards deux cent trente-trois millions de dinars (30.233.000.000 DA), applicables aux dépenses à caractère définitif (prévues par l'ordonnance n° 21-07 du 27 Chaoual 1442 correspondant au 8 juin 2021 portant loi de finances complémentaire pour 2021), conformément au tableau « B » annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 28 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 7 août 2021.

Aïmene BENABDERRAHMANE.

#### **ANNEXE**

#### Tableau « A » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEUR	MONTANTS ANNULES		
	C.P	A.P	
Provision pour dépenses imprévues	30.126.000	30.233.000	
TOTAL	30.126.000	30.233.000	

#### Tableau « B » Concours définitifs

(En milliers de DA)

SECTEURS	MONTANTS OUVERTS		
	C.P	A.P	
Agriculture et hydraulique	29.738.000	29.845.000	
Divers	388.000	388.000	
TOTAL	30.126.000	30.233.000	

#### **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 mettant fin aux fonctions du commandant de la gendarmerie nationale.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021, il est mis fin, à compter du 29 juillet 2021, aux fonctions de commandant de la gendarmerie nationale, exercées par le Général-major Nour-Eddine Gouasmia.

Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 mettant fin aux fonctions du chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021, il est mis fin, à compter du 29 juillet 2021, aux fonctions de chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale, exercées par le général Yahia Ali Ouelhadj.

Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 portant nomination du commandant de la gendarmerie nationale.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021, le général Yahia Ali Ouelhadj est nommé commandant de la gendarmerie nationale, à compter du 29 juillet 2021.

----<del>\*</del>----

Décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021 portant nomination du chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale.

Par décret présidentiel du 22 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 1er août 2021, le général Sid-Ahmed Berroumana est nommé chef d'Etat-major de la gendarmerie nationale, à compter du 29 juillet 2021.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'un chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de chargé d'études et de synthèse au cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la micro-entreprise, exercées par M. Samir Bousba.

---<del>\*</del>----

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux du budget.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux du budget, exercées par MM. :

- Mohamed Lekhal, à Chlef;
- Rabah Azaizia, à Sétif;
- Mohammed Sadout, à Oran;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs régionaux des impôts, exercées par MM.:

- Mustapha Sahnoun, à Chlef;
- Hacène Benmokhetar, à Blida;
- Lazhari Djeridane, à Constantine;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux des services fiscaux.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions d'inspecteurs régionaux des services fiscaux, exercées par MM.:

- Otmane Kasbadji, à Blida;
- Saâd Benamara, à Alger;
- Saïd Boulsane, à Sétif ;
- Khaider Benazzouz, à Annaba;
- Jamal Lemboub, à Constantine;
- Nourredine Guettar, à Ouargla;

appelés à exercer d'autres fonctions.

----\*----

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des impôts de wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs des impôts aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Ramdane Bellabiod, à la wilaya de Béjaïa ;
- M'Hamed El Miloudi, à Alger Ouest, à la wilaya d'Alger;

----<del>\*</del>----

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali de la wilaya de Guelma.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali de la wilaya de Guelma, exercées par M. Hocine Boutra.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du chef de cabinet du wali délégué de la circonscription administrative de Ouled Djellal.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de chef de cabinet du wali délégué de la circonscription administrative de Ouled Djellal, exercées par M. Ahmed Azri, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du délégué à la sécurité à la wilaya de Tizi Ouzou.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de délégué à la sécurité à la wilaya de Tizi Ouzou, exercées par M. Amar Fellahi, admis à la retraite.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de délégués de la garde communale dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de délégués de la garde communale aux wilayas suivantes, exercées par MM.:

- Abdelkader Ayouaz, à la wilaya d'Oum El Bouaghi;
- Kouider Brahimi, à la wilaya de Guelma;
- Abdelhafid Bekkai, à la wilaya de Médéa;
- Rachid Abdessemed, à la wilaya de Boumerdès ;
   admis à la retraite.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'un directeur d'études au ministère des affaires religieuses et des wakfs.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études au ministère des affaires religieuses et des wakfs, exercées par M. Abdennacer Habita.

\_\_\_\_

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice à la direction générale des

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la chasse et de la faune sauvage à la direction générale des forêts, exercées par Mme. Ouahida Boucekkine, admise à la retraite.

Décrets exécutifs du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des services agricoles dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directrices des services agricoles aux wilayas suivantes, exercées par Mmes.:

- El Atafia Benouali, à la wilaya de Guelma ;
- Ouardia Belakebi, à la wilaya de Boumerdès.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des services agricoles à la wilaya de Mascara, exercées par M. Benaouda Dellali, appelé à exercer une autre fonction.

\_\_\_\_<del>\*</del>\_\_\_\_

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Hafida Berbaoui, à la wilaya de Béchar;
- Hamid Dahmane, à la wilaya de Tizi Ouzou;
- Mourad Mansouri, à la wilaya de M'Sila;
- Mebarek Bellameche, à la wilaya d'El Oued ;
- Mohamed Adib Hamidi, à la wilaya de Naâma;
   appelés à exercer d'autres fonctions.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs des équipements publics dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs des équipements publics aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM. :

- Tahar Mokhtari, à la wilaya de Blida;
- Mohamed Herouini, à la wilaya de Tamenghasset;
- Badreddine Khiri, à la wilaya de Tébessa;
- Raja Cherifi, à la wilaya de Tizi Ouzou;
- Mohamed Tanca, à la wilaya de Guelma;
- Abdallah Bakouche, à la wilaya de Constantine ;
- Ahmed Bergham, à la wilaya de Mostaganem;
- Noureddine Kafi, à la wilaya de Ouargla;
- Abdelkader Aichaoui, à la wilaya de Tindouf;
- Belkhir Houari, à la wilaya de Aïn Témouchent;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du directeur des équipements publics à la wilaya de Souk Ahras.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur des équipements publics à la wilaya de Souk Ahras, exercées par M. Mohamed Kehaili.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeurs du logement aux wilayas suivantes, exercées par Mme. et MM.:

- Ali Djerbal, à la wilaya de Béjaïa;
- Mostefa Balah, à la wilaya de Biskra;
- Saïd Merah, à la wilaya de Tébessa;
- Habiba Hakem, à la wilaya de Tlemcen;
- Habib Argoub, à la wilaya de Tizi Ouzou;
- Telli Lebboukh, à la wilaya de Sétif;
- Saïd Aïssaoui, à la wilaya de Saïda;
- Farid Batouri, à la wilaya de Guelma;
- Messaoud Hadj Messaoud Fekhar, à la wilaya de Constantine;
  - Ahmed Ghimouze, à la wilaya de M'Sila;
  - Tarek Benmebarek, à la wilaya d'El Oued;
  - Omar Ghiat, à la wilaya de Khenchela;
  - Ali Abada, à la wilaya de Naâma;
  - Abdelhalim Mellat, à la wilaya de Ghardaïa ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du directeur délégué à l'habitat, à l'urbanisme et aux équipements publics, à la circonscription administrative de Debdeb, à la wilaya d'Illizi.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur délégué à l'habitat, à l'urbanisme et aux équipements publics, à la circonscription administrative de Debdeb, à la wilaya d'Illizi, exercées par M. Salim Fatah, appelé à exercer une autre fonction.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière à la wilaya de Ghardaïa.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière à la wilaya de Ghardaïa, exercées par M. Mohamed Toaiba.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs régionaux du budget.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés directeurs régionaux du budget, MM.:

- Rabah Azaizia, à Chlef;
- Mohammed Sadout, à Sétif ;
- Mohamed Lekhal, à Oran.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs régionaux des impôts.

---<del>\*</del>---

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés directeurs régionaux des impôts, MM.:

- Hacène Benmokhetar, à Chlef;
- M'Hamed El Miloudi, à Blida;
- Mustapha Sahnoun, à Sétif;
- Ramdane Bellabiod, à Constantine ;
- Lazhari Djeridane, à Ouargla.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination d'inspecteurs régionaux des services fiscaux.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés inspecteurs régionaux des services fiscaux, MM.:

- Otmane Kasbadji, à Chlef;
- Saïd Boulsane, à Alger;
- Saâd Benamara, à Sétif;
- Nourredine Guettar, à Annaba;
- Khaider Benazzouz, à Constantine;
- Jamal Lemboub, à Ouargla.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 portant nomination du chef de cabinet du wali de la wilaya de Ouled Djellal.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, M. Ahmed Azri, est nommé chef de cabinet du wali de la wilaya de Ouled Djellal.

----<del>\*</del>----

Décrets exécutifs du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de doyens de facultés aux universités.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, M. Sofiane Aoudia, est nommé doyen de la faculté des sciences exactes à l'université de Béjaïa.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, M. Abdelaziz Laraba est nommé doyen de la faculté des sciences de la terre à l'université de Annaba.

Décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021 portant nomination du directeur des services agricoles à la wilaya de Saïda.

Par décret exécutif du 19 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 29 juillet 2021, M. Benaouda Dellali est nommé directeur des services agricoles à la wilaya de Saïda

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés directeurs de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction aux wilayas suivantes, Mmes. et MM.:

- Messaoud Zouachi, à la wilaya de Batna;
- Mourad Mansouri, à la wilaya de Tlemcen;
- Fatima Abbas, à la wilaya de Sidi Bel Abbès;
- Hafida Berbaoui, à la wilaya de Mostaganem ;
- Hamid Dahmane, à la wilaya d'Oran;
- Mohamed Adib Hamidi, à la wilaya de Bordj Bou Arréridj;
  - Noureddine Ghalmi, à la wilaya d'El Oued;
  - -Mebarek Bellameche, à la wilaya de Naâma;
  - Lilia Hassani, à la wilaya de Aïn Témouchent.

----<del>\*</del>----

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs des équipements publics dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés directeurs des équipements publics aux wilayas suivantes, Mme. et MM.:

- Atallah Djoudi, à la wilaya d'Adrar ;
- Mohamed Boukersi, à la wilaya de Biskra;
- Abdelkader Aichaoui, à la wilaya de Béchar;
- Ahmed Bergham, à la wilaya de Tamenghasset ;
- Belkhir Houari, à la wilaya de Tébessa;
- Badreddine Khiri, à la wilaya de Tizi Ouzou;
- Tahar Mokhtari, à la wilaya d'Alger;
- Mousaab Hadj-Mohamed, à la wilaya de Djelfa;
- Raja Cherifi, à la wilaya de Guelma;
- Mohamed Tanca, à la wilaya de Constantine ;
- Mohamed Herouini, à la wilaya de Mostaganem;
- Mahfoud Bouriah, à la wilaya de Mascara;
- Abdallah Bakouche, à la wilaya de Ouargla;
- Noureddine Kafi, à la wilaya de Bordi Bou Arréridi;
- Salim Fatah, à la wilaya de Tindouf ;
- Nouredine Boubachiche, à la wilaya de Mila.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs du logement dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés directeurs du logement aux wilayas suivantes, Mmes. et MM.:

- Habib Argoub, à la wilaya de Chlef;
- Ahmed Ghimouze, à la wilaya de Tlemcen;
- Mostefa Balah, à la wilaya de Tizi Ouzou ;
- Farid Batouri, à la wilaya de Djelfa;
- Adnane Abed, à la wilaya de Jijel;
- Saïd Merah, à la wilaya de Sétif;
- Telli Lebboukh, à la wilaya de Saïda;
- Messaoud Hadj Messaoud Fekhar, à la wilaya de Guelma;
  - Habiba Hakem, à la wilaya de Médéa ;
  - Tadjeddine Benselama, à la wilaya de Mostaganem;
  - Lynda Younes, à la wilaya de M'Sila;
  - Hafiane Hafiane, à la wilaya d'El Bayadh ;
  - Saïd Aïssaoui, à la wilaya de Tissemsilt ;
  - Omar Ghiat, à la wilaya d'El Oued;
  - Tarek Benmebarek, à la wilaya de Khenchela;
  - Abdelhalim Mellat, à la wilaya de Naâma;
  - Ali Abada, à la wilaya de Aïn Témouchent ;
  - Ali Djerbal, à la wilaya de Ghardaïa.

Décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021 portant nomination de directeurs

délégués de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et des équipements publics, aux circonscriptions

----<del>\*</del>----

administratives dans certaines wilayas.

Par décret exécutif du 15 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 25 juillet 2021, sont nommés, directeurs délégués de l'habitat, de l'urbanisme, de la ville et des équipements publics, aux circonscriptions administratives aux wilayas suivantes, Mmes. et MM.:

- Samira Meliti, à Bouinan, à la wilaya de Blida;
- Abdelhak Sedaoui, à Sidi Abdellah, à la wilaya d'Alger;
- Faouzi Messerane, à Draâ Errich, à la wilaya de Annaba;
- Yasmina Amireche, à Ali Mendjeli, à la wilaya de Constantine.

### ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021 mettant fin à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire.

Par arrêté du 18 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 28 juillet 2021, il est mis fin, à compter du 26 juillet 2021, à la suppléance de la présidence de la Cour d'appel militaire de Blida / 1ère région militaire, assurée par M. Mohamed Mebrouk, président de la Cour d'appel militaire de Ouargla / 4ème région militaire.

#### MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER

Arrêté du 14 Chaoual 1442 correspondant au 26 mai 2021 modifiant l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1442 correspondant au 5 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des affaires étrangères.

Par arrêté du 14 Chaoual 1442 correspondant au 26 mai 2021, l'arrêté du 19 Rabie Ethani 1442 correspondant au 5 décembre 2020 portant désignation des membres de la commission sectorielle des marchés du ministère des affaires étrangères, est modifié comme suit :

« (sans changement jusqu'à)
Membres permanents :
(sans changement jusqu'à)
<ul> <li>M. Ahmed Benkhoukha, en remplacement de Mme. Kheira Djadi, représentant du ministre des finances (Direction générale du budget);</li> </ul>
(sans changement jusqu'à)

#### Membres suppléants :

Wiemores supplemes.
<ul> <li>M. Slimane Djilani, en remplacement de M. Noureddine Sadi, représentant du ministre des affaires étrangères, membre suppléant de M. Abdelmoumene Senoussaoui;</li> </ul>
— Mme. Kheira Khadir, en remplacement de Mme. Mane Cheurfa, représentante du ministre des finances (Direction générale du budget), membre suppléant de M. Ahmed Benkhoukha;

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR, DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 4 Chaoual 1442 correspondant au 16 mai 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires « ANAAT ».

Par arrêté du 4 Chaoual 1442 correspondant au 16 mai 2021, les membres dont les noms suivent sont désignés, en application des dispositions de l'article 12 du décret exécutif n° 11-137 du 23 Rabie Ethani 1432 correspondant au 28 mars 2011 portant création de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires « ANAAT », au conseil d'administration de l'agence nationale à l'aménagement et à l'attractivité des territoires :

- M. Madjid Saada, représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire, président;
- M. Hocine Hammoudi, représentant du ministre de la défense nationale;
- Mme. Leila Lahlou, représentante du ministre chargé de l'intérieur;
- M. Mouaawya Boukouira, représentant du ministre chargé des finances;
- Mme. Fadila Kebir, représentante du ministre chargé de l'énergie;
- Mme. Zohra Ouzzani, représentante du ministre chargé des ressources en eau;
- Mme. Houria Benchater, représentante du ministre chargé de l'environnement;
- M. Boubakeur Aït Abdellah, représentant du ministre chargé des transports;
- M. Lamine Merabet, représentant du ministre chargé de l'agriculture;
- Mme. Saida Zouane, représentante du ministre chargé des travaux publics;
- M. Younes Babanedjar, représentant du ministre chargé de la culture;
- M. Mohamed Abdessamad Rezzar, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- M. Torki Noureddine Rahmani, représentant du ministre chargé de l'urbanisme;
- M. Noureddine Nadri, représentant du ministre chargé du tourisme;
- M. Lakhdar Madi, représentant du ministre chargé de l'industrie;
- Mme. Ghenima Brahimi, représentante du ministre chargé de la poste et des télécommunications.

Arrêté du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021 modifiant l'arrêté du 2 Rajab 1441 correspondant au 26 février 2020 portant nomination des membres du comité opérationnel de prévention et de lutte contre les maladies à transmission hydrique.

Par arrêté du 6 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 17 juin 2021, l'arrêté du 2 Rajab 1441 correspondant au 26 février 2020 portant nomination des membres du comité opérationnel de prévention et de lutte contre les maladies à transmission hydrique, est modifié comme suit :

- « ..... (sans changement jusqu'à)
- Mme. Khatima Aït Oudhia, représentante du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique en remplacement de Mme. Kamila Aït Yahia, épouse Ghidouche;
  - ..... (sans changement jusqu'à)
- Mme. Leila Halfaoui, représentante du ministère de l'industrie;
- M. Missoum Kara, représentant du ministère de l'énergie et des mines;
  - ..... (sans changement jusqu'à)
- Mme. Yasmina Kemali, représentante du ministère du commerce en remplacement de Mme. Henda Souilamas ;
  - .....(sans changement jusqu'à)
- Mme. Samia Azizi, représentante du ministère des travaux publics et des transports en remplacement de M. Mustapha Larbi;
  - ..... (sans changement jusqu'à)
- Mme. Yasmina Boutaba, représentante du ministère de l'environnement;
- M. Mourad Chikhi, représentant du ministère de la transition énergétique et des énergies renouvelables ;
- M. Rachid Annane, représentant du ministère de la pêche et des productions halieutiques;

(le reste sans changement)	».
<b>*</b>	

Arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021 portant composition du conseil d'administration de l'école nationale d'administration.

Par arrêté du 9 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 20 juin 2021, la composition des membres du conseil d'administration de l'école nationale d'administration est fixée, en application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 06-419 du Aouel Dhou El Kaâda 1427 correspondant au 22 novembre 2006 portant organisation et fonctionnement de l'école d'administration comme suit :

- M. Abdelhalim Merabti, directeur général, représentant du ministre chargé de l'intérieur et des collectivités locales, président ;
- Lieutenant-colonel, Ahmed Ramzi Boulebier, représentant du ministre de la défense nationale, membre;
- Mme. Amina Mesdoua, directrice générale de l'institut diplomatique et des relations internationales, représentante du ministre chargé des affaires étrangères, membre ;
- M. Salim Bellache, directeur, représentant du ministre chargé des finances, membre;
- M. Abdelhamid Benaicha, directeur, représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, membre ;
- M. Abdeldjalil Djeghader, sous-directeur, représentant du ministre chargé de la communication, membre ;
- Mme. Dalila Ouahrani, sous-directrice, représentante de l'autorité chargée de la fonction publique, membre ;
- M. Yahia Yahiatene, wali de la wilaya de Boumerdès, membre ;
- M. Ali Debbi, professeur, président du conseil scientifique et pédagogique, membre.

#### MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 17 Moharram 1431 correspondant au 3 janvier 2010 portant nomination de M. Hafid Aourag, directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Hafid Aourag, directeur général de la recherche scientifique et du développement technologique, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur de l'administration et du financement de la recherche scientifique et du développement technologique.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 17 Dhou El Hidja 1437 correspondant au 19 septembre 2016 portant nomination de M. Dahbi Toumi, directeur de l'administration et du financement de la recherche scientifique et du développement technologique à la direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Dahbi Toumi, directeur de l'administration et du financement de la recherche scientifique et du développement technologique, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur de la formation supérieure.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 6 Journada Ethania 1437 correspondant au 15 mars 2016 portant nomination de M. Djamel Boukezzata, directeur de la formation supérieure, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Djamel Boukezzata, directeur de la formation supérieure, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

Arrêté du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature au directeur des ressources humaines.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 7 Safar 1441 correspondant au 6 octobre 2019 portant nomination de M. Farid Bouzid, directeur des ressources humaines, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Farid Bouzid, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes et décisions, y compris les arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE. ----★----

Arrêtés du 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021 portant délégation de signature à des sous-directeurs.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 7 Safar 1441 correspondant au 6 octobre 2019 portant nomination de M. Mohand Akli Ait Mokhtar, sous-directeur des études juridiques et du contentieux, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Mohand Akli Ait Mokhtar, sous-directeur des études juridiques et du contentieux, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes, à l'exclusion des arrêtés et décisions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 3 Chaâbane 1438 correspondant au 30 avril 2017 portant nomination de Mme. Ilham Khenouf, sous-directrice des équivalences, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique :

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Ilham Khenouf, sous-directrice des équivalences, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes et décisions, à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement :

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-134 du 24 Chaâbane 1442 correspondant au 7 avril 2021 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu le décret exécutif n° 21-282 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 6 Journada Ethania 1437 correspondant au 15 mars 2016 portant nomination de Mme. Safia Kocheida, sous-directrice des diplômes, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Mme. Safia Kocheida, sous-directrice des diplômes, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, tous actes, à l'exclusion des arrêtés et décisions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Hidja 1442 correspondant au 15 juillet 2021.

Abdelbaki BENZIANE.

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE

Arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021 modifiant l'arrêté du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière.

Par arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021, l'arrêté du 11 Rajab 1442 correspondant au 23 février 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale d'intermédiation et de régulation foncière, est modifié comme suit :

«	•••••			• • • • • •		•••••
	Guend astrie, pré		représentant	du	ministre	de
		*	nns changemen	-		».

Arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'agence nationale de développement de l'investissement.

Par arrêté du 7 Chaoual 1442 correspondant au 19 mai 2021, les membres dont les noms suivent sont désignés, en application des dispositions de l'article 7 du décret exécutif n° 06-356 du 16 Ramadhan 1427 correspondant au 9 octobre 2006, modifié et complété, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'agence nationale de développement de l'investissement, au conseil d'administration de l'agence nationale de développement de l'investissement :

- Djouher Haddi, représentante du ministre de l'industrie, présidente;
- Khaled Khiali, représentant du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, membre;
- Rabah Fassih, représentant du ministre des affaires étrangères, membre ;
- Ahmed Harmel, représentant du ministre des finances, membre ;
- Kamel Lassouag, représentant du ministre des finances, membre;
- Nabila Sahnoune, représentante du ministre de l'industrie, membre;
- Mohamed Lamine Gherbi, représentant du ministre du tourisme, de l'artisanat et du travail familial, membre :
- Chahrazed Belaissaoui, représentante du ministre de l'agriculture et du développement rural, membre;
- Mohamed Souici, représentant de la chambre algérienne de commerce et d'industrie, membre.

Arrêté du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021 modifiant l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux.

Par arrêté du 22 Chaoual 1442 correspondant au 3 juin 2021, l'arrêté du 8 Moharram 1441 correspondant au 8 septembre 2019 portant désignation des membres du conseil d'administration du centre technique industriel des industries mécaniques et transformatrices des métaux, est modifié comme suit :

« ..... (sans changement jusqu'à)

#### Au titre de l'administration centrale :

<ul> <li>M. Belabdelouahab Mohammed Lotfi, représentant d</li> </ul>
ministre de l'industrie, président ;

(16	e reste sans	changement)	»
-----	--------------	-------------	---

#### MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

Arrêté du 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021 portant homologation des indices des salaires et matières du 4ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH).

Le ministre de l'habitat, de l'urbanisme et de la ville,

Vu le décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, notamment ses articles 102 et 103;

Vu le décret présidentiel n° 21-78 du 9 Rajab 1442 correspondant au 21 février 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 91-145 du 12 mai 1991, modifié et complété, portant statuts de la caisse nationale du logement (C.N.L);

#### Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions des articles 102 et 103 du décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 susvisé, sont homologués les indices des salaires et des matières du 4ème trimestre 2020, utilisés dans les formules d'actualisation et de révision des prix des marchés de travaux du secteur du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique (BTPH), et définis aux tableaux joints en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 16 juin 2021.

Mohamed Tarek BELARIBI.

#### **ANNEXE**

TABLEAUX DES INDICES DES SALAIRES ET DES MATIERES UTILISES DANS LES FORMULES D'ACTUALISATION ET DE REVISION DES PRIX DES MARCHES DE TRAVAUX DU SECTEUR DU BATIMENT, DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYDRAULIQUE (BTPH)

#### 4ème TRIMESTRE 2020

#### I. INDICES SALAIRES

A. Indices salaires base 1000 - janvier 2020

MOIS	GROS	EQUIPEMENT				
WOIS	ŒUVRES	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie	
Octobre 2020	1000	1000	1000	1000	1000	
Novembre 2020	1000	1000	1000	1000	1000	
Décembre 2020	1000	1000	1000	1000	1000	

# B. Coefficient de raccordement permettant de calculer à partir des indices, base 1000 en janvier 2020, les indices base 1000 en janvier 2011.

Equipement	Gros œuvres	Plomberie/ Chauffage	Menuiserie	Electricité	Peinture/ Vitrerie
Coefficient de raccordement	1,420	1,305	1,268	1,446	1,390

#### II. COEFFICIENT « K » DES CHARGES SOCIALES

A compter du 1er octobre 1999, deux (2) valeurs du coefficient « K » des charges sociales sont applicables dans les formules de variation de prix, selon les cas suivants :

1) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, applicable pour les marchés conclus entre le 1er avril 1985 et le 30 septembre 1999 :

#### K = 0.5147

2) La valeur du coefficient « K » des charges sociales, applicable pour les marchés conclus postérieurement au 30 septembre 1999 :

K = 0,5148

#### III. INDICES MATIERES 4ème TRIMESTRE 2020

#### 1- ACIER

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Adp	Acier dur pour précontrainte	1,180	1000	1000	1000
2	Acl	Cornière à ailes égales	1,109	1000	1000	1000
3	Ad	Acier doux pour béton armé	1,000	1000	1000	1000
4	Apf	Profilés métalliques laminés à chaud (IPN, UPN, IPE, HEA, HEB)	1,001	984	972	1000
5	At	Acier à haute adhérence pour béton armé	1,084	1013	1021	1090
6	Вс	Boulon et crochet	0,957	1000	1000	1000
7	Chac	Chaudière en acier	1,000	1000	1000	1000
8	Fiat	Fil d'attache	0,934	1000	1000	1000
9	Fp	Fer plat	1,232	1000	1000	1000
10	Ft	Fer en T	1,000	1000	1000	1000
11	Poi	Pointe	0,914	1000	1000	1000
12	Rac	Radiateur en acier	1,000	1000	1000	1000
13	Trs	Treillis soudé	1,258	938	922	1021

#### 2- TOLES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Tn	Panneau de tôle nervurée	1,157	1037	1081	1205
2	Ta	Tôle acier galvanisé	0,955	896	917	1008
3	Tal	Tôle acier pour profilés laminés à froid (P.A.F)	1,210	1033	1033	1033
4	Tea	Tuile acier	1,051	929	929	929
5	Tge	Tôle ondulée galvanisée	1,000	1000	1000	1000

#### 3- GRANULATS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Gr	Gravier concassé	0,883	1000	1000	1000
2	Cail	Caillou type ballast	1,058	1000	1000	1000
3	Grr	Gravier roulé	1,000	1000	1000	1000
4	Moe	Moellon	0,996	1000	1000	1000
5	Pme	Poudre de marbre	1,000	1000	1000	1000
6	Sa	Sable alluvionnaire ou de concassage	1,068	1000	1000	1000
7	Tou	Tout-venant	1,306	1000	1000	1000
8	Tuf	Tuf	1,000	1000	1000	1000

#### 4- LIANTS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	BPE	Béton courant prêt à l'emploi	1,085	1005	1002	1001
2	Chc	Chaux hydraulique	1,123	1000	1000	1000
3	Cimc	CEM II ciment portland composé	1,220	998	998	999
4	Cimo	CEM I ciment portland artificiel	1,000	998	1000	1009
5	Hts	CEM III ciment de haut fourneau	1,000	1005	1006	1001
6	Pl	Plâtre	1,352	1000	1000	1000

#### **5- ADJUVANTS**

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Adja	Accélérateur de prise de béton	0,958	1000	1000	1000
2	Adjh	Hydrofuges	1,005	1000	1000	1000
3	Adjr	Retardateur de prise de béton	0,899	1000	1000	1000
4	Apl	Plastifiant de béton	0,983	1000	1000	1000

#### 6- MAÇONNERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Brc	Brique creuse	0,804	1018	1018	1018
2	Brp	Brique pleine	1,197	1000	1000	1000
3	Bts	Brique en terre stabilisée (BTS)	1,000	1000	1000	1000
4	Cl	Claustra	0,933	1000	1000	1000
5	Crp	Carreau de plâtre	1,093	1000	1000	1000
6	Hou	Corps creux (hourdi)	1,740	1000	1000	1000
7	Pba	Poutrelle en béton armé (préfabriquée)	1,000	1000	1000	1000
8	Pg	Parpaing en béton	1,224	1000	1000	1000

#### 7- REVETEMENTS ET COUVERTURES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Caf	Carreau de faïence	0,913	1018	1017	1018
2	Cg	Carreau de granito	1,000	1000	1000	1000
3	MF	Marbre pour revêtement	1,400	1000	1000	1000
4	Plt	Plinthe	0,775	1004	994	996
5	Те	Tuile petite écaillée	0,839	978	956	987

#### 8- PEINTURE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Pve	Peinture vinylique	1,239	1000	1000	1000
2	Pey	Peinture Epoxy	2,086	1000	1000	1000
3	Gly	Peinture glycérophtalique	1,686	1000	1000	1000
4	Par	Peinture Arris	1,210	1000	1000	1000
5	Pea	Peinture antirouille	1,100	1000	1000	1000
6	Peh	Peinture à l'huile	1,630	1000	1000	1000
7	Psy	Peinture styralin	1,763	1000	1000	1000
8	Psyn	Peinture pour signalisation routière	1,220	1000	1000	1000

#### 9- MENUISERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Bcj	Bois acajou	1,000	1000	1000	1000
2	Bms	Madrier bois blanc	1,546	973	1041	1041
3	Во	Contreplaqué	1,372	1025	1025	1025
4	Brn	Bois rouge	1,278	1225	1225	1225
5	Falu	Fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
6	Fb	Fenêtre en bois avec cadre	1,000	1000	1000	1000
7	Fpvc	Fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
8	Pab	Panneau aggloméré de bois	1,103	1000	1000	1000
9	Palu	Porte en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
10	Pb	Persienne en bois avec cadre	1,115	1000	1000	1000
11	PFalu	Porte-fenêtre en aluminium avec cadre	1,000	1000	1000	1000
12	PFb	Porte-fenêtre en bois avec cadre	0,935	1000	1000	1000
13	PFpvc	Porte-fenêtre en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
14	Piso	Porte isoplane avec cadre	1,000	1000	1000	1000
15	Ppb	Porte pleine en bois avec cadre	1,046	1000	1000	1000
16	Ppvc	Porte en PVC avec cadre	1,000	1000	1000	1000
17	Sac	Planche de bois blanc qualité de coffrage	1,312	942	942	942

#### 10-QUINCAILLERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Cr	Crémone	1,103	1000	1000	1000
2	Pa	Paumelle laminée	1,000	1000	1000	1000
3	Pe	Pêne dormant	1,050	1000	1000	1000
4	Tsc	Tube serrurerie carré	1,195	963	963	963
5	Tsr	Tube serrurerie rond	1,250	1000	1000	1000
6	Znl	Zinc laminé	1,146	1000	1000	1000

#### 11- VITRERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Vv	Verre à vitre normal	1,240	1000	1000	1000
2	Brnv	Brique nevada	1,027	1000	1000	1000
3	Mas	Mastic	1,101	1000	1000	1000
4	Va	Verre armé	1,244	1000	1000	1000
5	Vd	Verre épais double	1,000	1000	1000	1000
6	Vgl	Verre glace	1,035	1000	1000	1000
7	Vm	Verre martelé	1,033	1000	1000	1000

#### 12- ELECTRICITE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Armg	Armoire générale	1,000	1000	1000	1000
2	Bau	Bloc autonome	1,000	1000	1000	1000
3	Bod	Boîte de dérivation	1,170	1000	1000	1000
4	Ca	Chemin de câble en dalle perforée	1,000	1000	1000	1000
5	Cf	Fils de cuivre nu	1,157	1000	1000	1009
6	Coe	Coffret d'étage (grille de dérivation)	1,000	1000	1000	1000
7	Сор	Coffret pied de colonne montante	1,000	1000	1000	1000
8	Cor	Coffret de répartition	1,000	1000	1000	1000
9	Cpfg	Câble de série à cond. rigide (4 cond.)	1,179	1017	1043	1000
10	Cth	Câble de série à cond. rigide (1 cond.)	1,195	1219	1322	1368
11	Cts	Câble moyenne tension	1,194	1060	1150	1190
12	Cuf	Câble de série à cond. rigide (3 cond.)	1,144	1000	1000	1000
13	Disb	Disjoncteur différentiel bipolaire	1,069	1077	974	964
14	Disc	Disjoncteur tripolaire	1,210	1015	1019	1007
15	Dist	Disjoncteur tétra-polaire	1,283	1008	998	1006
16	Ga	Gaine ICD orange	0,980	1000	1000	1000
17	Не	Hublot	1,000	1000	1000	1000
18	Itd	Interrupteur double allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
19	Its	Interrupteur simple allumage encastré	1,000	1000	1000	1000
20	Lum	Luminaire à mercure	1,000	1000	1000	1000
21	Lus	Luminaire à sodium	1,000	1000	1000	1000
22	Pla	Plafonnier vasque	1,000	1000	1000	1000
23	Pqt	Piquet de terre	1,000	1000	1000	1000
24	Pr	Prise à encastrer	1,142	1000	1000	1000
25	Rf	Réflecteur	1,000	1000	1000	1000
26	Rg	Réglette monoclip	1,000	1000	1000	1000
27	Ste	Stop circuit	1,000	1000	1000	1000
28	Тр	Tube plastique rigide	1,000	1000	1000	1000
29	Tra	Poste de transformation MT/BT	1,000	1000	1000	1000

#### 13- FONTE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Chaf	Chaudière en fonte	1,000	1000	1000	1000
2	Grc	Grille caniveau	1,295	962	1000	1000
3	Raf	Radiateur en fonte	1,000	1000	1000	1000
4	Tamf	Tampons de regards en fonte	1,292	972	1000	987
5	Vef	Vanne en fonte	1,000	1000	1000	1000

#### 14- PLOMBERIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Ado	Adoucisseur semi-automatique	0,902	1000	1000	1000
2	Aer	Aérotherme	1,000	1000	1000	1000
3	Atb	Tube acier enrobé	1,000	1000	1000	1000
4	Atn	Tube acier noir	1,014	1000	1000	1000
5	Bai	Baignoire en céramique	1,029	1000	1000	1000
6	Baie	Baignoire en tôle d'acier	1,283	1000	1000	1000
7	Bru	Brûleur gaz	1,000	1000	1000	1000
8	Che	Chauffe-eau	1,042	1000	1000	1000
9	Cla	Clapet de non retour	1,338	1000	1000	1000
10	Cli	Climatiseur	1,363	1140	1140	1140
11	Com	Compteur d'eau	1,048	960	1010	1006
12	Cs	Circulateur	1,000	1000	1000	1000
13	Cta	Centrale de traitement d'air	1,000	1000	1000	1000
14	Cut	Tube de cuivre (en barre ou en couronne)	1,000	1000	1000	1000
15	Cuv	Cuvette anglaise	1,286	1000	1000	1000
16	EVc	Evier en céramique	1,435	1000	1000	1000
17	EVx	Evier en tôle inox	1,333	1000	1000	1000
18	Grf	Groupe frigorifique	1,000	1000	1000	1000
19	Iso	Coquille laine de roche	1,000	1000	1000	1000
20	Le	Lavabo en céramique	1,100	1000	1000	1000
21	Prac	Pièces de raccordement (coude, manchon, té)	1,377	1000	1000	1000
22	Reg	Régulateur	1,000	1000	1000	1000
23	Res	Réservoir de production d'eau chaude	1,000	1000	1000	1000
24	Rin	Robinet vanne à cage ronde	1,050	1000	1000	1000
25	Rol	Robinet d'arrêt d'eau en laiton poli	1,189	1000	1000	1000
26	Rsa	Robinetterie sanitaire	0,939	1000	1000	1000
27	Sup	Surpresseur hydraulique intermittent	1,000	1000	1000	1000
28	Tag	Tube acier galvanisé	1,056	1000	1000	1000
29	Тср	Tuyau en chlorure de polyvinyle	1,075	1000	1000	1000
30	Van	Vanne	1,019	1000	1000	1000
31	Vc	Ventilateur centrifuge	1,000	1000	1000	1000
32	Vco	Ventilo-convecteur	1,143	1000	1000	1000
33	Ve	Vase d'expansion	1,000	1000	1000	1000

#### 15- ETANCHEITE ET ISOLATION

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Bio	Bitume oxydé	1,399	1023	1073	1091
2	Chb	Chape souple bitumée	0,941	1000	1000	1000
3	Chs	Chape surface aluminium (PAXALUMIN)	1,379	957	957	957
4	Etl	Etanchéité liquide (résine)	1,005	1000	1000	1000
5	Etm	Etanchéité membrane	1,000	1000	1000	1000
6	Fei	Feutre imprégné	1,148	1000	1000	1000
7	Fli	Flint - Kot	1,084	1000	1000	1000
8	Gc	Gargouille et crapaudine	1,000	1000	1000	1000
9	Pan	Panneau de liège aggloméré	1,065	1000	1000	1000
10	Pk	Papier Kraft	1,000	1000	1000	1000
11	Pol	Polystyrène	1,079	1000	1000	1000

#### 16- TRANSPORT

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Тра	Transport par air	1,000	1000	1000	1000
2	Tpf	Transport par fer	1,000	1000	1000	1000
3	Tpm	Transport par mer	1,000	1000	1000	1000
4	Tpr	Transport par route	0,833	1000	1000	1000

#### 17- ENERGIE

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Aty	Acétylène	1,105	1000	1000	1000
2	Ea	Essence auto	1,869	1124	1124	1124
3	Ec	Electrode baguette de soudure	1,000	1000	1000	1000
4	Eel	Consommation électricité	0,991	1000	1000	1000
5	Ex	Explosif	1,000	1000	1000	1063
6	Got	Gasoil vente à terre	1,586	1263	1263	1263
7	Оху	Oxygène	1,107	1000	1000	1000

#### 18- CANALISATIONS POUR RESEAUX

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Act	Buse en ciment comprimé	1,000	1000	1000	1000
2	Bpvc	Buse en matière plastique (PVC)	1,000	1000	1000	1000
3	Bus	Buse métallique	1,000	1000	1000	1000
4	Pehd	Tuyau en PEHD	1,000	950	951	1009
5	Trf	Tuyau et raccord en fonte	1,000	1000	1000	1000
6	Tua	Buse en béton armé	1,000	1000	1000	1000

#### 19- AMENAGEMENT EXTERIEUR

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Bor	Bordure de trottoir	1,044	1034	1034	1034
2	Bou	Bouche d'incendie	1,452	1000	1000	1000
3	Can	Candélabre	1,050	1000	1000	1000
4	Сс	Carreau de ciment	1,000	1000	1000	1000
5	Gri	Grillage galvanisé	1,051	1000	1000	1000
6	Gril	Grillage avertisseur	0,848	1000	1000	1000
7	Gzl	Gazon	1,000	1000	1000	1000
8	Pav	Pavé pour trottoir	1,563	1000	1000	1000

#### 20-VOIRIES

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Bil	Bitume pour revêtement	1,274	1044	1061	1098
2	Cutb	Cut-back	1,212	1136	1177	1205
3	Em	Emulsion	1,269	1129	1168	1195
4	Gls	Glissière de sécurité (en acier)	1,046	1000	1000	1000
5	Glsb	Glissière de sécurité (en béton)	1,000	1000	1000	1000
6	Pas	Panneaux de signalisation routière	1,481	962	983	1048

#### 21- MATIERES ET PRODUITS DIVERS

Nos	Symboles	Matières / Produits	Coefficient/ raccordement	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
1	Cchl	Caoutchouc chloré	2,063	1000	1000	1000
2	Ceph	Cellule photoélectrique	1,000	1000	1000	1000
3	Mv	Matelas laine de verre	1,338	1000	1000	1000
4	Pai	Panneau isotherme	1,198	1000	1000	1000
5	Ply	Polyuréthane	1,096	1000	1000	1000
6	Pn	Pneumatique	1,000	1000	1000	1000
7	Pvc	Plaque PVC	1,011	1000	1000	1000

#### MINISTERE DE L'INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Arrêté interministériel du 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021 fixant la liste des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné.

Le ministre de la santé,

Le ministre de l'industrie pharmaceutique,

Vu le décret présidentiel n° 21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 11-379 du 25 Dhou El Hidja 1432 correspondant au 21 novembre 2011 fixant les attributions du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière ;

Vu le décret exécutif n° 19-379 du 4 Journada El Oula 1441 correspondant au 31 décembre 2019, modifié et complété, fixant les modalités de contrôle administratif, technique et de sécurité des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes, notamment son article 16;

Vu le décret exécutif n° 20-271 du 11 Safar 1442 correspondant au 29 septembre 2020 fixant les attributions du ministre de l'industrie pharmaceutique ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 16 du décret exécutif n° 19-379 du 4 Journada El Oula 1441 correspondant au 31 décembre 2019 susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer, en annexe, la liste des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à toutes les spécialités pharmaceutiques enregistrées correspondant aux dénominations communes internationales, formes, dosages contenus dans la liste des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné, citée à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — La liste visée à l'article 1er ci-dessus sera complétée et/ou modifiée, à chaque fois que nécessaire, dans les mêmes formes.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 2 Moharram 1443 correspondant au 11 août 2021.

Le ministre de la santé Le ministre de l'industrie pharmaceutique

Abderrahmane BENBOUZID Abderrahmane Djamel Lotfi BENBAHMED

#### ANNEXE

# Liste des substances et médicaments ayant des propriétés psychotropes à risque avéré d'abus, de pharmacodépendance et d'usage détourné

CODE DCI	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
03 F 013	Buprénorphine	Solution injectable	0.3 mg/ml
03 F 047	Tramadol chlorhydrate exprimé en Tramadol	gélules	50 mg
03 F 049	Tramadol chlorhydrate exprimé en Tramadol	Suppo	100 mg
03 F 107	Tramadol chlorhydrate exprimé en Tramadol	Cp pell LP	100 mg
03 F 111	Tramadol chlorhydrate exprimé en Tramadol	Solution injectable intraveineuse/perfusion intraveineuse	50 mg/ml
03 F 115	Paracétamol / Tramadol chlorhydrate	Comp pell/ comp sec / gélules	325 mg/37,5mg
03 F 131	Tramadol hydrochloride	Comp pell LP	300mg
15 A 008	Clonazépam	Comp/comp quadri sec	2 mg
15 A 009	Clonazépam	Solution buvable Solution buvable. Gouttes	2.5 mg/ml
15 A 065	Prégabaline	Gélules	25 mg

27

#### ANNEXE (suite)

CODE DCI	DENOMINATION COMMUNE INTERNATIONALE	FORME	DOSAGE
15 A 066	Prégabaline	Gélules	50 mg
15 A 067	Prégabaline	Gélules	100 mg
15 A 068	Prégabaline	Gélules	150 mg
15 A 069	Prégabaline	Gélules	300 mg
15 A 101	Prégabaline	Gélules	75 mg
15 D 033	Trihexyphenidyle	Gélules LP	2 mg
15 D 034	Trihexyphenidyle	Gélules LP	5 mg
15 D 062	Trihexyphenidyle chlorhydrate	Comp /Comp sec	5 mg
15 D 093	Trihexyphenidyle chlorhydrate	Comp/Comp sec	2 mg
16 B 021	Clorazépate Dipotassique	Lyophilisat injectable	20 mg / 2ml
16 B 022	Clorazépate Dipotassique	Lyophilisat injectable	50 mg / 2,5ml
16 C 051	Midazolam	Solution injectable et rectale	5 mg / ml
16 C 152	Midazolam	Solution injectable et rectale	1mg / ml ou 5 mg / 5ml
16 C 095	Zolpidem	Comp pell sec	10 mg